

[Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **54 (1983)**

Heft 5: **Les collectivités locales et les défis industriels**

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

qui mettrait à disposition du capital à risques élevés. Mais une telle institution devrait, comme toute autre banque, se couvrir aux conditions du marché et ne pourrait en principe offrir des financements à meilleur compte.

Une autre possibilité consisterait en la création d'une centrale d'émission pour petites et moyennes entreprises visant deux buts: le premier étant de permettre aux entrepreneurs de se procurer par voie d'emprunts des capitaux à long terme pour les investissements, et le deuxième, d'encourager des innovations, puisqu'un tel financement ne repose pas nécessairement sur des critères commerciaux.

On cite également souvent une meilleure utilisation des cautionnements. Les coopératives de cautionnement pour artisans et commerçants sont des organisations mutuelles dans le domaine des arts et métiers. Leur tâche principale réside en l'octroi de cautionnements pour permettre à des artisans ou à des

commerçants, qui ne sont pas en mesure de fournir des sécurités suffisantes aux banques, de demander des crédits. Outre l'activité des coopératives régionales de cautionnement pour artisans et commerçants, la Coopérative suisse de cautionnement fournit des prêts à des entreprises indépendantes.

La Société suisse de crédit hôtelier accorde également des prêts et des cautionnements pour favoriser les hôtels et lieux de cure. Il existe en outre différentes branches économiques et différentes associations qui ont fondé des institutions spéciales de financement et de cautionnement.

Il est satisfaisant de constater que des institutions de financement spéciaux se créent là où un réel besoin existe. Encore faut-il qu'en plus de ces conditions-cadres on favorise également la volonté de produire, ceci à tous les échelons.

*Germain HENNET,
économiste*

Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 344
2740 Moutier 1, ☎ 032 934151

Rédacteur responsable:
Claude Brügger, avocat, 2720 Tramelan

ORGANES DE L'ADIJ – Direction

Président: Roland Schaller, avocat, 2740 Moutier

Secrétaire général:
Claude Brügger, 2720 Tramelan

Abonnement annuel: Fr. 35.—

Prix du numéro: Fr. 5.—

Caisse: CCP 25-2086